Kenya : Gel des approvisionnements en ARV

- VIH/Sida - Accès aux ARV et aux soins - Actualité -

Nairobi, 13 octobre 2009 - PlusNews - Dans l'ensemble du Kenya, on assiste à une pénurie de médicaments antirétroviraux (ARV) provoquée par un procès qui continue d'en empêcher l'achat.

À Nairobi, la capitale, la Cour suprême a interdit au ministère de la Santé de distribuer des ARV après qu'un consortium de fournisseurs de médicaments a contesté le processus d'appel d'offres.

Selon James Ole Kiyapi, secrétaire permanent au ministère de la Santé publique, si la cour ne permet pas au gouvernement d'acheter des ARV, il y a de fortes chances pour que les patients qui dépendent des hôpitaux publics soient forcés de s'en passer.

« Il nous reste très peu de médicaments et il n'y a rien que nous puissions faire pour en obtenir plus, car nous devons respecter l'ordonnance de la Cour. Pour le moment, nous ne pouvons pas faire grand-chose à moins que la Cour ne revienne sur sa décision », a-t-il dit.

Plus de 200 000 Kényans sont inscrits aux programmes de distribution d'ARV du gouvernement. Celui-ci fournit environ 75 pour cent des ARV dans l'ensemble du pays.

« Nous croyons qu'il est de notre responsabilité, en tant que gouvernement, d'offrir aux Kenyans les services [dont ils ont besoin] de la meilleure manière possible. Il est fâcheux d'être placé dans une situation dans laquelle nous ne pouvons le faire », a ajouté M. Ole Kiyapi.

Plus tôt cette année, le Public Procurement Administrative Review Board (PPARB) - chargé de superviser les achats du gouvernement - a publié une ordonnance obligeant l'Agence pour l'approvisionnement médical du Kenya (KEMSA) à accepter la soumission d'une entreprise indienne, Hetero Drugs Limited, et à recommencer le processus d'appel d'offres. KEMSA avait rejeté la soumission de l'entreprise parce que celle-ci ne satisfaisait supposément pas aux règles d'approvisionnement.

Le consortium qui avait d'abord remporté l'appel d'offres controversé comprenait l'entreprise d'approvisionnement britannique Crown Agents, l'organisation non gouvernementale (ONG) allemande Deutsche Gesellshaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) et le groupe de recherche sur la santé publique John Snow Inc. Il a saisi les tribunaux pour protester contre l'ordonnance du PPARB. L'affaire sera entendue le 11 novembre.

KEMSA a refusé de commenter la situation sous prétexte que l'affaire était toujours en cours.

Les patients qui dépendaient des ARV fournis par le gouvernement devront maintenant se tourner vers de nouveaux programmes de distribution de médicaments gérés par des ONG, provoquant des problèmes de commodité et de fidélité au traitement.

« Je suis effrayée à la pensé d'aller chercher mes médicaments et qu'il n'y en ait plus », a dit Emily Nyabari, qui vit avec le VIH depuis trois ans.

D'après James Kamau, coordonnateur du mouvement kenyan pour l'accès au traitement (Kenya Treatment Access Movement, TAM), les disputes à propos de l'appel d'offres risquent de retarder de plusieurs mois l'approvisionnement en ARV.

« Même quand ce sera terminé, il faudra des mois pour acheminer les médicaments et encore plus de temps pour qu'ils soient mis à la disposition de la population », a-t-il indiqué.